

2021-2022

# Accueillez un stagiaire

Guide de subventions

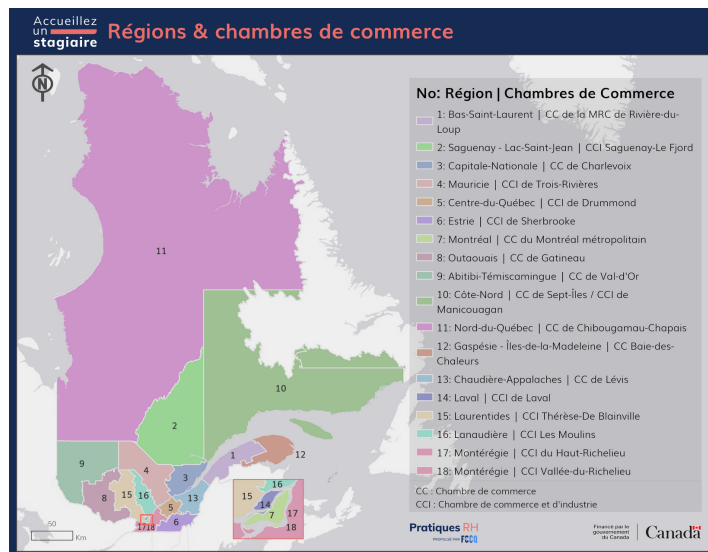
# Accueillez un stagiaire

## PROJET D'ACCOMPAGNEMENT AUX ENTREPRISES POUR FAVORISER L'ACCUEIL DE STAGIAIRES « ACCUEILLEZ UN STAGIAIRE » LIGNES DIRECTRICES DU PROJET

### 1. DESCRIPTION

Le projet d'accompagnement aux entreprises pour favoriser l'accueil de stagiaires « Accueillez un stagiaire », financé par le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de placements étudiants, a pour objectif la création d'occasions d'apprentissage intégré au travail (AIT) de qualité, qui favorisent le développement des compétences et des capacités des étudiants à s'adapter et à évoluer sur le marché de l'emploi de manière durable. Ce projet bénéficie à la fois à la communauté francophone et à la communauté anglophone de la province du Québec. En effet, il est porteur d'une perspective de coopération entre les chambres de commerce, les centres-conseils en emploi, les milieux d'enseignement de niveau postsecondaire et les entreprises de la province.

Accueillez un stagiaire, mets à la disposition de toutes les entreprises québécoises une équipe de 19 conseillers, qui travaillent à partir de 18 chambres de commerce locales (voir carte ci-dessous). Ces professionnels aideront à faire le lien entre les entreprises et les établissements d'enseignement qui offrent des possibilités de stage dans les programmes dont les entreprises ont besoin. Les conseillers faciliteront également l'accès aux outils et aux informations permettant d'améliorer les conditions de stage, tout en offrant le soutien nécessaire aux entreprises afin d'obtenir une subvention salariale pour les stagiaires de niveau postsecondaire.



---

Dans le cas des stagiaires qui font partie de groupes sous-représentés sur le marché du travail, tels que les femmes en sciences, technologie, ingénierie ou mathématiques (STIM), les personnes autochtones, les nouveaux arrivants au Canada, les personnes handicapées, les personnes qui appartiennent à des minorités visibles, ou les étudiants de première année, les conseillers faciliteront la mise en relation de l'entreprise et du stagiaire avec un centre-conseil en emploi membre d'AXTRA, l'Alliance des centres-conseils en emploi (CCE), qui offrira un soutien à l'entreprise et au stagiaire afin de faciliter une meilleure intégration de ce dernier sur le marché du travail.

## **2. L'APPRENTISSAGE INTÉGRÉ AU TRAVAIL (AIT)**

Les expériences d'AIT font référence à une gamme de possibilités d'apprentissage qui représentent un avantage mutuel pour les étudiants et les entreprises. Pour les étudiants, l'AIT est l'occasion de faire la transition entre la salle de classe et l'environnement de travail, qui leur permet de s'affirmer dans leur choix de carrière, tout en ayant également la possibilité de connaître la dynamique du métier sur le terrain et d'avoir une vision plus large des perspectives d'avenir pour leur développement professionnel. Pour les employeurs, l'AIT est une stratégie fondamentale pour attirer et retenir les jeunes talents des programmes de formation. Cette pratique permet aux entreprises de réduire les risques liés à la rareté de la main-d'œuvre, tout en assurant la préparation de la relève.



---

## 2.1 Types d'AIT [1]

### 2.1.1 Projets de recherche appliqué

Le projet de recherche appliquée est un projet dans lequel l'étudiant applique les connaissances acquises en classe pour résoudre le problème d'un employeur. La recherche appliquée est parfois appelée projet de synthèse, projet de conseil ou projet de conception.

### 2.1.2 Formation d'apprentissage

La formation en apprentissage est un accord formel, courant dans les métiers spécialisés, entre l'étudiant (apprenti) et l'employeur. L'apprenti travaille sous la direction d'un compagnon certifié qui est enregistré dans sa province ou son territoire. En général, la formation en apprentissage dure de deux à cinq ans et se déroule à 80 % en milieu de travail et à 20 % en classe.

### 2.1.3 L'enseignement coopératif

L'enseignement coopératif est un mode d'apprentissage concret grâce à une entente tripartite entre l'étudiante, l'employeur et le milieu d'enseignement, qui alterne des périodes d'études dans les salles de classe et des stages rémunérés en milieu de travail. Dans cette modalité l'entreprise détermine le contenu du stage en fonction de ses besoins, l'institution d'enseignement approuve l'entreprise et le mandat comme milieu d'apprentissage pertinent et l'étudiante réalise le travail avec un suivi de l'institution d'enseignement. Généralement, la durée du stage en milieu de travail est de 12 à 16 semaines consécutives à temps complet. L'ensemble des stages coopératifs équivaut habituellement à 50 % du temps consacré à l'enseignement théorique, mais ne peut être inférieur à 30 %.

### 2.1.4 L'entrepreneuriat

Ce type d'AIT permet aux étudiants de démarrer leur entreprise afin de développer un service, un produit ou de commercialiser une technologie.

### 2.1.5 Le stage

Celui-ci est la modalité la plus connue des AIT. Généralement, elle est supervisée et intégrée à un milieu de travail. Le stage est rémunéré, ou non, donne des crédits, ou non, et peut se dérouler à mi-parcours du programme de formation ou après que tous les cours théoriques soient achevés, avant l'obtention du diplôme. S'ils ne durent parfois que quatre mois, les stages atteignent normalement 12 à 16 mois.

[1] <https://www.bher.ca/fr/apprentissage-integre-ou-travail/types-dait/projet-de-recherche-appliquee>

---

# Accueillez un stagiaire

---

## 2.1.6 Le stage pratique

Le stage pratique est un projet intensif, à temps partiel ou de courte durée, qui peut durer d'un à deux mois.

## 2.1.7 Le stage clinique

Le stage clinique consiste à mettre les étudiants des programmes des sciences de la santé en action auprès des patients, dans des contextes cliniques, pour qu'ils puissent mettre leurs connaissances en pratique.

## 3. LA SUBVENTION SALARIALE POUR LES STAGIAIRES DE NIVEAU POSTSECONDAIRE

Le projet propose une subvention salariale pour les étudiants qui réalisent une expérience d'AIT. La subvention prévoit deux taux de financement valables dans des conditions normales et un taux spécial dans des conditions de pandémie COVID 19.

### 3.1 Taux de financement dans des conditions normales

#### 3.1.1 Taux de financement pour les stagiaires réguliers

Dans des conditions normales, la subvention finance 50% du salaire brut payé aux stagiaires réguliers. Dans ces cas, le montant maximum couvert par la subvention est de 5 000 \$ pour chaque étudiant embauché.

#### 3.1.2 Taux de financement pour les stagiaires issus des groupes sous-représentés

Normalement, la subvention finance 70% du salaire brut payé aux stagiaires issus des groupes sous-représentés et des étudiants de première année, allant jusqu'à 7 000 \$ pour chaque étudiant embauché.

### 3.2 Taux de financement amélioré en situation de la pandémie COVID-19

En raison de l'impact négatif de la pandémie de COVID 19 sur la réalisation des stages, le taux de financement des subventions salariales pour les stagiaires a été porté à 75 % du salaire brut de chaque stagiaire, sans aucune distinction entre les stagiaires réguliers et les stagiaires de première année et ceux issus de groupes sous-représentés.

---

---

Avec ce taux de financement, les entreprises peuvent obtenir une subvention maximale de 7 500\$. L'utilisation de ce taux de financement est assujettie à l'approbation du bailleur de fonds pour l'exercice 2021 - 2022.

## **4. DÉFINITION DES GROUPES SOUS-REPRÉSENTÉS**

### **4.1 Femme dans le domaine des STIM**

Cette catégorie désigne les femmes étudiant dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM)..

### **4.2 Autochtones**

Cette catégorie désigne une personne ayant déclaré s'identifier à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire les Premières Nations, les Métis ou les Inuits, et/ou celles ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit au sens de la Loi sur les Indiens du Canada, et/ou celles ayant déclaré être membres d'une bande indienne ou d'une Première nation.

### **4.3 Personne handicapée**

Cette catégorie désigne les personnes qui ont une difficulté ou une déficience due à un état ou à un problème de santé de longue durée et/ou une limitation dans ses activités quotidiennes.

### **4.4 Nouvel arrivant**

Cette catégorie désigne les immigrants arrivés au Canada au cours des 5 dernières années qui possèdent le statut de citoyen canadien, résident permanent ou qui ont la qualité de réfugié au titre de la loi.

### **4.5 Étudiants de première année**

Cette catégorie désigne les étudiants inscrits à la première année de leur programme dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

### **4.6 Minorité visible**

Cette catégorie désigne les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. Il s'agit de Chinois, de Sud-Asiatiques, de Noirs, de Philippins, de Latino-Américains, d'Asiatiques du Sud-Est, d'Arabes, d'Asiatiques occidentaux, de Japonais, de Coréens et d'autres minorités visibles et de minorités visibles multiples.

# Accueillez un stagiaire

---

## 5. ADMISSIBILITÉ

Pour obtenir la subvention, les entreprises doivent satisfaire aux critères suivants :

### 5.1 Par rapport aux stagiaires

- a) Le stagiaire doit être inscrit à un programme postsecondaire qui comprend des stages pratiques, dans un établissement d'enseignement de niveau postsecondaire accrédité;
- b) Être citoyen canadien, résident permanent ou avoir qualité de réfugié au titre de la loi;
- c) Être légalement autorisé à travailler au Canada en vertu des lois et des règlements de la province ou du territoire où il réside.

### 5.2 Par rapport au milieu du stage

- a) Le stage doit se dérouler dans un environnement sûr.
- b) L'entreprise doit s'assurer que le stagiaire reçoit tout renseignement pertinent au sujet de toute norme ou règlement sur la santé et sécurité relatif à son environnement de travail et de tout équipement de sécurité nécessaire à son travail.
- c) L'entreprise doit s'assurer qu'aucun stagiaire ne soit pas recruté pour :
  - I. Combler un poste laissé vacant en raison d'un conflit du travail au sein de l'entreprise.
  - II. Combler le poste d'un travailleur qui a été mis à pied par l'entreprise avec un droit de rappel
  - III. Remplacer un autre travailleur employé par l'entreprise.
- d) L'entreprise doit être couverte par la CNESST ou par une autre assurance sur le lieu de travail

### 5.3 Par rapport à l'entreprise

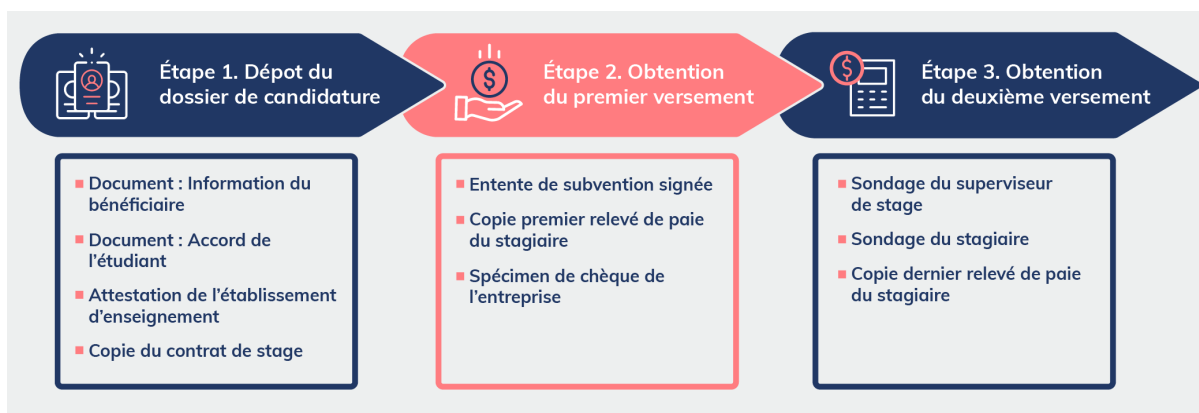
- a) L'entreprise doit être une entreprise ou une organisation à but non lucratif enregistrée au Canada.
  - b) L'entreprise doit rémunérer l'étudiant pendant la durée du stage
  - c) L'entreprise doit se conformer à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux sur les droits de l'homme, sur les normes du travail applicables et sur la santé et la sécurité au travail.
-

d) Si une entreprise demande la subvention salariale pour 10 stagiaires ou plus, 20% des stagiaires placés doivent être issus des groupes sous-représentés.

#### 5.4 Entreprises non admissibles

- a) Les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux ou municipaux.
- b) Les organisations qui sont des extensions d'un gouvernement fédéral, provincial, territorial ou municipal, telles que les sociétés d'État.
- c) Les entreprises du secteur financier.

### COMMENT OBTENIR LA SUBVENTION?



Pour bénéficier du projet, les entreprises doivent envoyer un message à [Accueillez.un.stagiaire@fccq.ca](mailto:Accueillez.un.stagiaire@fccq.ca) afin de faire connaître leur intention d'obtenir la subvention salariale pour les stagiaires et de recevoir les formulaires du dossier de candidature. Ensuite, les entreprises devront suivre trois étapes :

#### Étape 1 : Dépôt du dossier de candidature

Afin de soumettre un dossier de candidature, les entreprises doivent envoyer un message à l'adresse [Accueillez.un.stagiaire@fccq.ca](mailto:Accueillez.un.stagiaire@fccq.ca) avec les documents suivants :

##### 1. Document Excel Information du bénéficiaire

Ce fichier Excel a une capacité maximale de 15 stagiaires, il est divisé en trois sections :

a. Information de l'entreprise : Dans cette section, les entreprises doivent remplir les cellules de la ligne 3. Ces dernières font référence à des informations générales sur l'entreprise.



# Accueillez un stagiaire

---

a. Informations relatives au stage : Dans cette section, les entreprises doivent remplir une ligne par stagiaire.

b. Formulaire d'acceptation du financement par le bénéficiaire du PPÉ : Il y a un formulaire pour chaque stagiaire.

## 2. Document Word Accord de l'étudiant

Les entreprises doivent faire compléter un document par chacun des stagiaires.

## 3. Attestation de l'établissement d'enseignement

Ce document doit confirmer que l'étudiant (i) est inscrit en tant qu'étudiant local (ii), qu'il est citoyen canadien, résident permanent ou personne à qui l'asile a été conféré en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, et (iii) qu'il effectue un volet d'apprentissage intégré au travail (stage) dans le cadre de son plan d'études. En pièce jointe, vous avez un modèle à utiliser. Veuillez le préremplir en incluant les informations de votre stagiaire, l'établissement d'enseignement complètera l'information manquante et insérera sa signature.

## 4. Une copie du contrat de stage

L'entreprise doit transmettre une copie du contrat de stage signé entre l'entreprise et le stagiaire. Au besoin, vous pouvez utiliser le modèle en p. j. Après la réception de votre courriel d'inscription, votre demande sera analysée et approuvée.

## Étape 2 : Obtention du premier versement

Quand la subvention est approuvée, afin de recevoir un premier versement correspondant au 50% du montant total de la subvention, les entreprises doivent transmettre un message à l'adresse [Accueillez.un.stagiaire@fccq.ca](mailto:Accueillez.un.stagiaire@fccq.ca) avec les documents suivants :

1. L'entente de la subvention signée par les parties.
  2. La copie du premier relevé de paie du stagiaire.
  3. Un spécimen de chèque de l'entreprise.
-

---

### Étape 3 : Obtention deuxième versement

À la fin du stage, l'entreprise doit envoyer la demande du deuxième versement à l'adresse [Accueillez.un.stagiaire@fccq.ca](mailto:Accueillez.un.stagiaire@fccq.ca), cette demande doit être accompagnée par les documents suivants :

1. Un sondage d'analyse de l'expérience complété par le superviseur du stage.
2. Un sondage d'analyse de l'expérience complété par le stagiaire.
3. La copie du dernier relevé de paie du stagiaire.

**Pour de plus amples renseignements, veuillez  
contacter**

**[Accueillez.un.stagiaire@fccq.ca](mailto:Accueillez.un.stagiaire@fccq.ca)**



**Canada**

---